

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 1/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
 CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
 Tél. n° vert : 0 800 38 19 26  
 ipc@groupe-ipc.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **EASY LUB**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Huile haute technologie qui se transforme en graisse haute performance**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1, H222-H229  
 Skin Irrit. 2, H315  
 STOT SE 3, H336  
 Asp. Tox. 1, H304  
 Aquatic Chronic 2, H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

: DANGER

Composants dangereux

Hydrocarbures C6, isoalcanes, < 5 % n-hexane

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les aérosols.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 2/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

- P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
P280 : Porter des gants de protection.  
P312 : Appeler un médecin en cas de malaise.  
P391 : Recueillir le produit répandu.  
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans le respect de la réglementation locale.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

| Identification                                                                     | Nom                                              | Classification                                                                                               | %     |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| EC : 931-254-9<br>REACH : 01-211948651-34                                          | HYDROCARBURES C6, ISOALCANES, < 5 % N-<br>HEXANE | Flam. Liq. 2, H225<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Asp. Tox. 1, H304<br>STOT SE 3, H336<br>Aquatic Chronic 2, H411 | 40-70 |
| Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16 |                                                  |                                                                                                              |       |

## SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Toux. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

#### En cas de contact oculaire

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Après inhalation

Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Après contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

#### Après ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 3/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Danger d'incendie

Aérosol extrêmement inflammable.

#### Danger d'explosion

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone.

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

Ecarter toute source d'ignition.

Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Eviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Dangers supplémentaires lors du traitement

Déchets dangereux par suite de risque potentiel d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Eviter de respirer les aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 4/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## SECTION 7 : Manipulation et stockage (suite)

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Produit incompatibles

Bases fortes / Acides forts.

#### Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Hydrocarbures, C6, isoalcane, < 5 % n-hexane |                          |                                              |
|----------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------|
| France                                       | Nom local                | Hydrocarbures, C6, isoalcane, < 5 % n-hexane |
| France                                       | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 1000 mg/m <sup>3</sup>                       |
| France                                       | VLE (mg/m <sup>3</sup> ) | 1500 mg/m <sup>3</sup>                       |

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection des voies respiratoires

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante]. Porter un équipement de protection respiratoire.

#### Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Etat physique                        | : Liquide/Aérosol                 |
| Couleur                              | : Jaune clair                     |
| Odeur                                | : Caractéristique                 |
| Seuil olfactif                       | : Aucune donnée n'est disponible  |
| pH                                   | : Aucune donnée n'est disponible  |
| Point de fusion/Point de congélation | : Aucune donnée n'est disponible  |
| Point/intervalle d'ébullition        | : Aucune donnée n'est disponible  |
| Point d'éclair [°C]                  | : Aucune donnée n'est disponible  |
| Taux d'évaporation                   | : Aucune donnée n'est disponible  |
| Inflammabilité (solide, gaz)         | : Aérosol extrêmement inflammable |
| Pression de vapeur                   | : Aucune donnée n'est disponible  |
| Pression de vapeur à 50°C            | : Aucune donnée n'est disponible  |

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 5/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

|                                      |                                  |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Densité de vapeur                    | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité relative                     | : 0.73                           |
| Hydrosolubilité                      | : Aucune donnée n'est disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température d'auto-inflammabilité    | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température de décomposition         | : Aucune donnée n'est disponible |
| Viscosité                            | : Aucune donnée n'est disponible |
| Propriétés explosives                | : Aucune donnée n'est disponible |
| Propriétés comburantes               | : Aucune donnée n'est disponible |
| <b>9.2. Autres informations</b>      |                                  |
| COV                                  | : 76.34 %                        |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : les rayons directs du soleil, les températures extrêmement élevées ou extrêmement basse. Chaleur. Etincelles.

Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides et bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde et dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé.

| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5 % n-hexane |                 |
|-----------------------------------------------|-----------------|
| DL50 orale rat                                | 16750 mg/kg     |
| DL50 cutanée lapin                            | 3350 mg/kg      |
| CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)       | 259.354 mg/l/4h |

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 6/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| <b>EASY LUB</b>           |         |
| Identification du produit | Aérosol |

### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie - eau

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|                                                         |           |
|---------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Hydrocarbures, C6, isoalcanes, &lt; 5 % n-hexane</b> |           |
| CL50 poisson l                                          | 18.3 mg/l |
| CE50 Daphnie l                                          | 31.9 mg/l |
| ErC50 (algues)                                          | 13.6 mg/l |
| NOEC chronique poisson                                  | 4.09 mg/l |
| NOEC chronique crustacé                                 | 7.14 mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1 Mélange

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

#### 12.2.2 Substances

Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 7/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage. Eliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### Indications complémentaires

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

### Ecologie – déchets

Eviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOLS inflammables

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2

IATA : Classe 2

### 14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : néant

RID : néant

IMDG : néant

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir le § 7.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 8/8                     |
|                                     | Révision n°: 2                 |
| <b>EASY LUB</b>                     | Date : 22/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 13/10/2015 |
|                                     | <b>307221</b>                  |

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.3. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

| N° ICPE | Désignation de la rubrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Régime | Rayon |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------|
| 4320    | Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :<br>1. Supérieure ou égale à 150 t<br>2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t | A<br>D | 2     |

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

#### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2-3-4-6-7-8-10 à 13-15-16 + référence

*Fin du document*